

Séance du 27 mai 2025
DL-2025-066

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq
Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 23 AVRIL 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5211-1,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 07 octobre 2021, dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022,

CONSIDERANT que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le secrétaire de séance, est arrêté au commencement de la séance suivante et signé par le président et le secrétaire,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 23 avril 2025.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

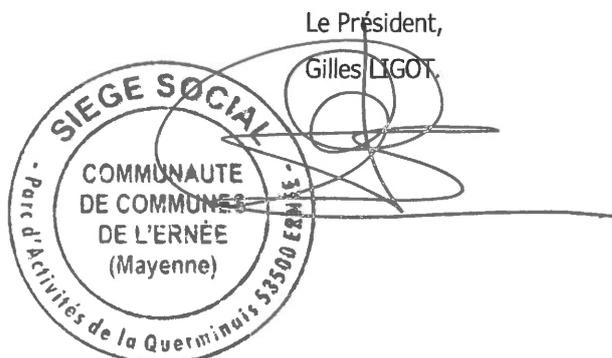
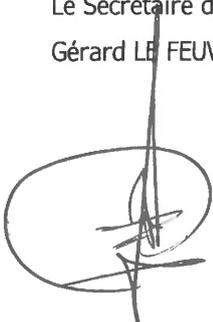
Pour extrait conforme,

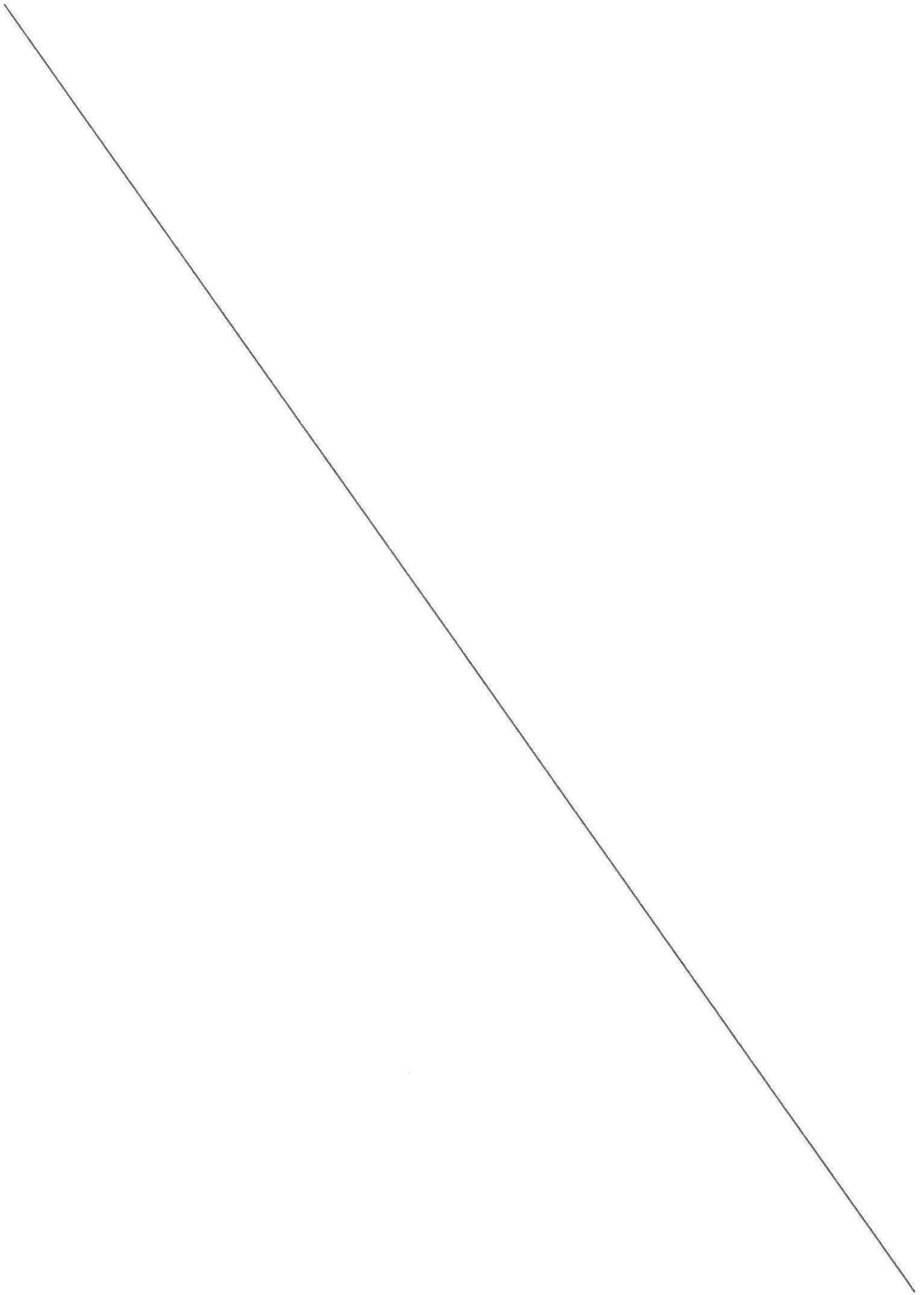
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles LIGOT.





Séance du 27 mai 2025
DL-2025-067

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE POUR LE MANDAT 2026-2032 :
POSITIONNEMENT DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-6-1,

VU la Loi du n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire,

VU l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2019 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'évolution de la population de la Communauté de communes de l'Ernée qui ne permet pas de reconduire l'accord local défini en 2019,

CONSIDERANT la proposition de conclure entre les communes membres un nouvel accord local fixant à 41 le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de l'Ernée, répartis conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

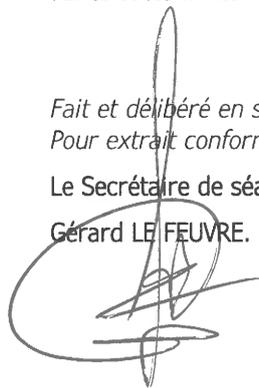
→ **APPROUVE** pour la mandature 2026-2032, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire conformément à l'accord local fixant à 41 le nombre de conseillers répartis de la manière suivante :

COMMUNE	Population Municipale 2025	ACCORD LOCAL Nombre de sièges	DROIT COMMUN Nombre de sièges
ERNEE	5 511	10	10
ANDOUILLE	2 324	4	4
LA BACONNIERE	1 964	4	3
ST DENIS DE GASTINES	1 440	3	2
JUVIGNE	1 332	3	2
MONTENAY	1 307	3	2
CHAILLAND	1 173	2	2
LARCHAMP	1 012	2	1
ST PIERRE DES LANDES	927	2	1
ST HILAIRE DU MAINE	808	2	1
LA CROIXILLE	633	2	1
VAUTORTE	612	1	1
ST GERMAIN LE GUILLAUME	513	1	1
LA BIGOTTIERE	490	1	1
LA PELLERINE	296	1	1
TOTAL CCE	20 342	41	33

→ **MANDATE** Monsieur le Président pour faire état de la présente délibération aux communes membres de l'EPCI et les inviter à délibérer avant le 31 aout 2025.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.




Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-068

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENUU, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ENTREPRISE ELEKTO A ANDOUILLE : AVENANT N°2 AU CREDIT-BAIL IMMOBILIER RELATIF A L'INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION HTA

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 1 « Garantir le développement économique du territoire et offrir aux entreprises de l'Ernée une capacité à rester compétitives », objectif n° 1 « Conforter les capacités foncières et immobilières pour les entreprises du territoire et l'accueil de nouveaux projets, y compris au travers d'infrastructures de desserte »,

VU le crédit-bail initialement signé entre la Communauté de communes de l'Ernée et l'entreprise Elekto le 28 janvier 2016,

VU la délibération DL-2021-099 du 5 juillet 2021 actant l'avenant n°1 au crédit-bail suite à l'extension de l'atelier et aux dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID-19,

VU la délibération DL-2024-165 DU 26 novembre 2024 autorisant la réalisation des travaux d'installation d'un poste de transformation HTA et leur intégration dans le crédit-bail immobilier par un avenant,

VU le rapport de présentation établi en 2024 détaillant les enjeux et modalités financières des travaux,

VU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que les travaux d'installation du poste de transformation HTA sont désormais achevés et conformes aux exigences techniques et financières établies,

CONSIDERANT qu'il convient d'acter leur prise en compte dans le crédit-bail immobilier liant la Communauté de communes de l'Ernée et l'entreprise ELEKTO,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

- **PREND ACTE** de l'achèvement des travaux d'installation du poste de transformation HTA sur le site de l'entreprise ELEKTO à Andouillé,
- **VALIDE** l'intégration du coût des travaux d'un montant de 77060.50 € HT au crédit-bail immobilier via l'avenant n°2,
- **MISSIONNE** l'office notarial d'Ernée pour la rédaction de l'acte correspondant,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-069

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAIN.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

MOBILITE : CONVENTION DE FINANCEMENT TRIPARTITE CD53, CCE ET COMMUNE DE CHAILLAND DANS LE CADRE DES AMENAGEMENTS DE LA RD31 – ECHANGEUR DU TERTRE A CHAILLAND (ARRET BUS, CHEMINEMENT PIETONS ET STATIONNEMENT)

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique »,

VU la délibération n°DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie et notamment son axe 5 « adapter la mobilité pour qu'elle soit en adéquation avec le territoire rural »,

VU la délibération n°DL-2022-132 du 25 octobre 2022 approuvant le Plan de Mobilité Simplifié du territoire et notamment la thématique « Valoriser et renforcer l'offre de transports en commun »

CONSIDERANT les questions de sécurité du citoyen pour l'accès à la Zone Artisanale du Tertre à Chailland

CONSIDERANT la maîtrise d'ouvrage du projet assurée par le Département de la Mayenne

CONSIDERANT les crédits budgétaires ouverts lors du vote du Budget Principal de la Communauté de communes de l'Ernée

CONSIDERANT l'avis du Bureau des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

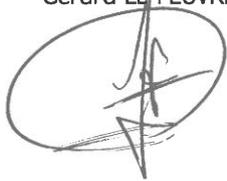
Contre :0

→ **APPROUVE** la convention tripartite à intervenir avec le Conseil départemental de la Mayenne et la commune de Chailland

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-070

Date de convocation : 20 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

Date de Publication :

ECONOMIE CIRCULAIRE : DELIBERATION RECTIFICATIVE DE LA DELIBERATION N°DL-2025-061 DU 22/04/2025 RELATIVE A LA DEMANDE DE L'AIDE" MODERNISATION ET OPTIMISATION DES DECHETERIES" AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 du 5 juillet 2021 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n° 3 « Préserver la qualité du patrimoine naturel en agissant en faveur de la transition écologique », objectif n° 2 « Poursuivre la réduction des déchets en développant particulièrement le réemploi et l'économie circulaire »,

VU la délibération n° DL-2021-044 du 12 avril 2021 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial et notamment l'axe 1 « Faire du Grand Public, des scolaires des élus, des agents communaux et des professionnels, des acteurs de la transition énergétique »,

VU la délibération n°DL-2023-063 approuvant le Programme de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés votés le 16 mai 2023, et plus particulièrement dans son axe 4 « Promouvoir le réemploi et la réparation et développer de nouvelles filières de valorisation en déchèteries »,

VU la délibération n°DL-2025-061 du 22 avril 2025 approuvant une demande de subvention de 30 000€ auprès du Conseil départemental de la Mayenne au titre de l'aide" Modernisation et Optimisation des Déchèteries",

CONSIDERANT l'aide proposée par le département de la Mayenne pour la modernisation et l'optimisation des déchèteries en vue d'une valorisation matière, organique et énergétique des flux collectés plus importantes,

CONSIDERANT, la prise en compte du relèvement du plafond de financement accordé par le Conseil départemental de la Mayenne et passant de 30 000€ à 50 000€,

CONSIDERANT les crédits accordés lors du vote du budget annexe « Gestion des déchets » le 12 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 25 mars 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau communautaire en date du 1^{er} avril 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ **APPROUVE** la rectification de la délibération n°DL-2025-061 du 22/04/2025 relative à la demande de l'aide "Modernisation et Optimisation des Déchèteries" auprès du Conseil Départemental de la Mayenne,

→ **DECIDE** de solliciter un financement de la part du Conseil Départemental de la Mayenne à hauteur de 50 000 € selon de plan de financement ci-dessous :

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)	
Postes	Montant	Financier	Montant
ECODDS	Mise en place d'un nouvel affichage	CD 53 (plafond)	50 000
	Achat de contenants		
	Communication		
Extension de la Déchèterie de CHAILLAND		Région PDL (Plan de relance)	126 038
TOTAL		Autofinancement	181 462
TOTAL		TOTAL	357 500

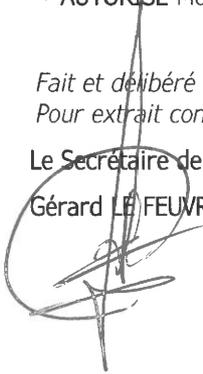
→ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

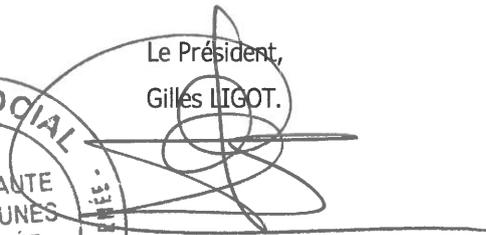
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-071

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

SAISON CULTURELLE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE BILLETTERIE SPECTACLE

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT un contexte inflationniste accentuant le déficit de la programmation et une absence de révision tarifaire depuis l'année 2020.

CONSIDERANT les enjeux d'accessibilité pour tous les habitants et d'équité tarifaire, la nécessité d'assurer la maîtrise budgétaire de la programmation et d'adapter les tarifs avec ceux des communes et agglomérations voisines,

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 28 avril 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire de la Saison culturelle de l'Ernée à compter de septembre 2025

	Billetterie spectacle Saison culturelle de l'Ernée	
	2024-2025	2025-2026
Plein tarif	12,5 €	15 €
Tarif réduit <i>Pour les moins de 18 ans, demandeurs d'emplois, bénéficiaires des minimas sociaux, titulaire de la carte CEZAM, étudiant</i>	7,5 €	7,5 €
Tarif groupe partenaires <i>EPADHS, accueil de loisirs, EDI, CSE, RAM, halte-garderie (...)</i>	5 €	6.5 €
Carte abonnement	8 €	8 €
Tarif abonné	9 €	9 €
Tarif tribu adulte accompagnateur	9 €	9 €
Tarif tribu moins de 17 ans	5 €	6.5 €
Tarif tribu moins de 15 ans	5 €	5 €
Tarif tribu moins de 3 ans	3 €	3 €
Tarif contribution repas	gratuité	5 €
Tarif scolaire	5 €	6,5 €

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,*

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-072

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 1211-10 et L 1211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE : GRILLE TARIFAIRE 2025/2026

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°5 "Faire de l'Ernée un territoire du vivre-ensemble en accompagnant la dynamique associative, sportive et culturelle",

CONSIDERANT, les actions programmées dans le cadre de la politique culturelle de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les enjeux d'accessibilité pour tous les habitants et d'équité tarifaire, la nécessité d'assurer la maîtrise budgétaire de la programmation et d'adapter les tarifs avec ceux des communes et agglomérations voisines.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission « Culture » en date du 28 avril 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants : 29

Abstention : 0

Pour : 29

Contre : 0

→ **VALIDE** la nouvelle grille tarifaire de l'Ecole de Musique et de Théâtre de l'Ernée à compter de septembre 2025

Tarif	25/26	Application(s) du tarif
A	327 €	Parcours INSTRUMENT
B	140 €	Parcours INITIATION / DECOUVERTE (6 ans - CP) • Formation collective • 2 ^{ème} instrument • Soutien instrumental
C	111 €	Eveil musical (5 ans - GS)
D	63 €	Ensembles vocaux • Autres grands ensembles (+ de 15 musiciens)

→ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

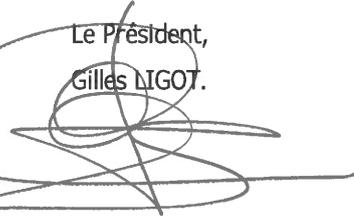
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025 DL-2025-073

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

AQUAFITNESS DE L'ERNEE : TARIFICATION 2025 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

VU la délibération n°DL-2021-089 approuvant le projet de territoire de la Communauté de communes de l'Ernée et notamment l'ambition n°4 « Promouvoir un territoire de solidarités entre les générations », objectif n°5 « Soutenir le maintien des services publics de proximité et accompagner l'utilisation des démarches numériques »,

VU la délibération DL-2021-157 du 26 octobre 2021 relative à la passation des conventions de partenariat avec les associations,

VU la délibération DL-2022-104 du Conseil Communautaire en date du 5 juillet 2022 fixant le taux horaire d'encadrement du personnel de l'AquaFitness mis à disposition des associations,

VU la délibération DL-2023-136 du 28 novembre 2023 relative à l'intervention avec le club de l'Ernéeenne Triathlon pour la saison 2023/2024,

CONSIDERANT le soutien nécessaire aux associations sportives locales et les enjeux d'accessibilité auprès la population,

CONSIDERANT la nécessité de prévoir un tarif et d'encadrer au besoin l'accès aux différents espaces de l'établissement aux associations dans le cadre d'une convention type jointe en annexe,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la viabilité financière de l'AquaFitness de l'Ernée,

CONSIDERANT l'importance de promouvoir la diversité des activités aquatiques et sportives,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 27 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

- **APPROUVE** la tarification d'accès à l'AquaFitness de l'Ernée au bénéfice des associations comme il suit :
- Location de ligne d'eau à l'année scolaire : 125 € par ligne d'eau ou 600€ pour le bassin entier (5 lignes d'eau) par créneau d'une heure hebdomadaire
 - Tarif pour les associations : 2,80 € par licencié de l'association pour un accès ponctuel
 - Création du tarif gratuit « accompagnateur »
 - Mise à disposition d'un maître-nageur sauveteur : 16,02 € de l'heure selon le tarif en vigueur
 - Mise à disposition de la salle fitness : 15€ par créneau d'une heure
 - Instauration d'un tarif association pour un carnet de 30 séances d'aquagym à 200 €.
- **APPROUVE** la convention type jointe en annexe encadrant l'accès des associations à l'AquaFitness de l'Ernée,
- **VALIDE** la mise en œuvre de cette nouvelle tarification précisée dans la grille tarifaire de l'AquaFitness jointe en annexe à compter de la date du 28 mai 2025,
- **RETABLIT** de façon temporaire les tarifs du « Pass Famille » jusqu'au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document relatif à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FLEURY.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-074

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

**POLE EAU ET ASSAINISSEMENT : MODIFICATION D'UN POSTE D'AGENT D'EXPLOITATION
RESEAUX ET CONTROLEUR EN ANC**

Le Conseil Communautaire,

VU l'article L313-1 du Code Général de la fonction publique territoriale,

VU la délibération DL-2017-205 en date du 18/12/2017 portant adoption du tableau des effectifs du service eau et assainissement suite au transfert de compétence en date du 01/01/2018,

Vu la délibération DL-2019-118 du 08/07/2019 autorisant le Président à recruter des agents de droit privé pour le service eau et assainissement du fait de son caractère industriel et commercial (SPIC) ?

CONSIDERANT l'évolution des missions du poste d'agent d'exploitation réseaux et contrôleur en ANC,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :

Abstention :

Pour :

Contre :

→ **DECIDE** de modifier le poste d'agent d'exploitation réseaux et contrôleur en ANC, à compter du 1/06/2025, selon les conditions suivantes :

- Poste à temps complet,
- Grades de recrutement :
 - Filière technique, catégorie C, cadre d'emploi des adjoints techniques,
 - Filière technique, catégorie C, cadre d'emploi des agents de maîtrise,

A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base d'un CDI de droit privé.

→ **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de la présente décision

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.

Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-075

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ECOLE DE MUSIQUE ET DE THEATRE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1993 portant création de la Communauté de communes de l'Ernée modifié par l'arrêté préfectoral du 14 avril 2021,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L313-1,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant l'évolution des effectifs et l'organisation du fonctionnement de l'Ecole de Musique à compter du 1^{er} septembre 2025,

CONSIDERANT l'avis de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis du Bureau Communautaire en date du 20 mai 2025,

SOUS RESERVE de l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25/06/2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs de l'Ecole de Musique à compter du 1/09/2025 de la manière suivante :

Discipline	Année scolaire 2024/2025	Discipline	Année scolaire 2025/2026
Guitare	TNC - 8h00 / semaine	Guitare	TNC - 8h00 / semaine
Flûte traversière	TNC - 10h00 / semaine	Flûte traversière	TNC - 10h00 / semaine
Formation Musicale	TNC - 20h / semaine	Formation Musicale + coordination, chorale adulte	TNC - 10h15 / semaine

Musiques actuelles	TNC – 8h00 / semaine	Musiques actuelles, guitare	TNC – 8h00 / semaine
Saxophone	TNC – 12h00 / semaine	Saxophone, Musical'école	TNC – 12h00 / semaine
Clarinette, responsable du site d'Andouillé	TC – 20h00 / semaine	Clarinette, Musical'école, responsable du site d'Andouillé	TC – 20h00 / semaine
Percussions	TNC – 5h00 / semaine	Percussions	TNC – 5h00 / semaine
Percussions	TNC – 5h00 / semaine	Percussions	TNC – 5h00 / semaine
Direction, trombone	TC – 20h00 / semaine	Direction, trombone, ensemble de cuivres, Musical'école	TC – 20h00 / semaine
Direction d'orchestre	TNC – 2h00 / semaine	Direction d'orchestre, FM	TNC – 2h00 / semaine
Tuba	TNC – 3h00 / semaine	Tuba, Musical'école, ensemble de cuivres	TNC – 3h00 / semaine
Piano	TC – 20h00 / semaine	Piano, intervention en milieu scolaire, Musical'école	TC – 20h00 / semaine
Formation musicale, tuba	TNC - 9h30/ semaine	Tuba, formation musicale, éveils, ensemble de cuivres, Musical'école, orchestre junior	TNC – 12h15
Trompette et cor	TC – 12h00 / semaine	Trompette, cor, ensemble de cuivres	TC – 12h00 / semaine
Interventions en milieu scolaire, formation musicale, chorale	TC – 20h00 / semaine	Interventions en milieu scolaire, formation musicale + coordination, chorale, éveils	TC – 20h00 / semaine
Responsabilité du site de St Denis de Gastines	TNC – 3h00 / semaine	Responsabilité du site de St Denis de Gastines	TNC – 3h00 / semaine
Responsabilité du site d'Ernée	TNC – 3h00 / semaine	Responsabilité du site d'Ernée	TNC – 3h00 / semaine
Responsabilité locaux de répétition	TNC – 17h30 / semaine	Responsabilité locaux de répétition	TNC – 17h30 / semaine
Secrétariat	TNC – 17h30 / semaine	Secrétariat	TNC – 17h30 / semaine
Total	215 heures 30 min		208 heures 30 minutes

- A défaut de recrutement statutaire, le poste pourra être pourvu par voie contractuelle sur la base de l'article L.332-8.2° du Code général des collectivités locales. La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1^{er} et le 10^{ème} échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

→ **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles NGOT



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-076

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 :
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil Communautaire,

VU les articles L1612-12 et L1612-13 du Code général des collectivités relatifs au compte administratif et à l'arrêté des comptes,

VU l'article L2121-14 du Code général des collectivités relatif à la désignation d'un Président de séance autre que le Président en exercice,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU signée avec la direction Départementale des Finances Publiques de la Mayenne le 02/11/2023,

VU le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 annexé à la délibération,

CONSIDERANT que le compte financier unique se substitue, pour les expérimentateurs, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents. Le vote sur le CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du CGCT,

CONSIDERANT que Madame Jacqueline ARCANGER, Première Vice-Présidente a été élue Présidente de séance pour la présentation du compte financier unique – budget principal et budgets annexes,

CONSIDERANT que le Président, Monsieur Gilles LIGOT, a quitté la séance à l'issue de la discussion,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :28

Abstention :0

Pour :28

Contre :0

→ **APPROUVE** le compte financier unique 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 866 410,00		493 008,21		2 359 418,21
Opérations de l'exercice	10 803 743,17	10 586 835,26	3 229 357,67	3 472 022,56	14 033 100,84	14 058 857,82
TOTAUX	10 803 743,17	12 453 245,26	3 229 357,67	3 965 030,77	14 033 100,84	16 418 276,03
Résultats de clôture		1 649 502,09		735 673,10		2 385 175,19
Restes à réaliser			926 913,99	429 900,00	926 913,99	429 900,00
TOTAUX CUMULES	10 803 743,17	12 453 245,26	4 156 271,66	4 394 930,77	14 960 014,83	16 848 176,03
RESULTATS DEFINITIFS		1 649 502,09		238 659,11		1 888 161,20

BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES DECHETS »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		10 307,29		438 867,39		449 174,68
Opérations de l'exercice	2 256 245,33	2 347 497,99	139 455,55	223 433,29	2 395 700,88	2 570 931,28
TOTAUX	2 256 245,33	2 357 805,28	139 455,55	662 300,68	2 395 700,88	3 020 105,96
Résultats de clôture		101 559,95		522 845,13		624 405,08
Restes à réaliser			174 925,90	35 000,00	174 925,90	35 000,00
TOTAUX CUMULES	2 256 245,33	2 357 805,28	314 381,45	697 300,68	2 570 626,78	3 055 105,96
RESULTATS DEFINITIFS		101 559,95		382 919,23		484 479,18

BUDGET ANNEXE « RESEAU DE CHALEUR »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		12 703,25	10 691,75		10 691,75	12 703,25
Opérations de l'exercice	121 637,85	129 725,53	36 467,50	46 905,19	158 105,35	176 630,72
TOTAUX	121 637,85	142 428,78	47 159,25	46 905,19	168 797,10	189 333,97
Résultats de clôture		20 790,93	254,06			20 536,87
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	121 637,85	142 428,78	47 159,25	46 905,19	168 797,10	189 333,97
RESULTATS DEFINITIFS		20 790,93	254,06			20 536,87

BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 311 229,73		199 252,47	0,00	1 510 482,20
Opérations de l'exercice	4 494 677,67	5 060 950,93	1 922 655,75	1 227 839,50	6 417 333,42	6 288 790,43
TOTAUX	4 494 677,67	6 372 180,66	1 922 655,75	1 427 091,97	6 417 333,42	7 799 272,63
Résultats de clôture		1 877 502,99	495 563,78			1 381 939,21
Restes à réaliser			723 072,45	336 904,80	723 072,45	336 904,80
TOTAUX CUMULES	4 494 677,67	6 372 180,66	2 645 728,20	1 763 996,77	7 140 405,87	8 136 177,43
RESULTATS DEFINITIFS		1 877 502,99	881 731,43			995 771,56

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		336 853,60	159 844,21		159 844,21	336 853,60
Opérations de l'exercice	1 175 186,58	1 402 280,49	521 632,63	1 118 743,55	1 696 819,21	2 521 024,04
TOTAUX	1 175 186,58	1 739 134,09	681 476,84	1 118 743,55	1 856 663,42	2 857 877,64
Résultats de clôture		563 947,51		437 266,71		1 001 214,22
Restes à réaliser			1 373 155,12	488 902,80	1 373 155,12	488 902,80
TOTAUX CUMULES	1 175 186,58	1 739 134,09	2 054 631,96	1 607 646,35	3 229 818,54	3 346 780,44
RESULTATS DEFINITIFS		563 947,51	446 985,61			116 961,90

BUDGET ANNEXE « SPANC »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		1 633,64				1 633,64
Opérations de l'exercice	17 202,62	16 958,07			17 202,62	16 958,07
TOTAUX	17 202,62	18 591,71			17 202,62	18 591,71
Résultats de clôture		1 389,09				1 389,09
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	17 202,62	18 591,71			17 202,62	18 591,71
RESULTATS DEFINITIFS		1 389,09				1 389,09

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA QUERMINAIS 2 A MONTENAY »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		256 977,80	260 658,73		260 658,73	256 977,80
Opérations de l'exercice	27 071,87	10 908,57	3 874,00	20 037,30	30 945,87	30 945,87
TOTAUX	27 071,87	267 886,37	264 532,73	20 037,30	291 604,60	287 923,67
Résultats de clôture		240 814,50	244 495,43		3 680,93	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	27 071,87	267 886,37	264 532,73	20 037,30	291 604,60	287 923,67
RESULTATS DEFINITIFS		240 814,50	244 495,43		3 680,93	

BUDGET ANNEXE « PA DE LA MINE A LA BACONNIERE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		229 522,46	210 566,33		210 566,33	229 522,46
Opérations de l'exercice	330 698,75	288 795,11	190 848,37	213 795,88	521 547,12	502 590,99
TOTAUX	330 698,75	518 317,57	401 414,70	213 795,88	732 113,45	732 113,45
Résultats de clôture		187 618,82	187 618,82			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	330 698,75	518 317,57	401 414,70	213 795,88	732 113,45	732 113,45
RESULTATS DEFINITIFS		187 618,82	187 618,82			

BUDGET ANNEXE « PA DE LA BRIMONNIERE A ERNEE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		273 149,36	240 588,35		240 588,35	273 149,36
Opérations de l'exercice	375 407,95	244 486,83	214 666,03	351 666,35	590 073,98	596 153,18
TOTAUX	375 407,95	517 636,19	455 254,38	351 666,35	830 662,33	869 302,54
Résultats de clôture		142 228,24	103 588,03			38 640,21
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	375 407,95	517 636,19	455 254,38	351 666,35	830 662,33	869 302,54
RESULTATS DEFINITIFS		142 228,24	103 588,03			38 640,21

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA MALADRERIE A ANDOUILLE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		210 598,20	210 598,20		210 598,20	210 598,20
Opérations de l'exercice	636 938,28	636 938,28	636 566,28	636 566,28	1 273 504,56	1 273 504,56
TOTAUX	636 938,28	847 536,48	847 164,48	636 566,28	1 484 102,76	1 484 102,76
Résultats de clôture		210 598,20	210 598,20			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	636 938,28	847 536,48	847 164,48	636 566,28	1 484 102,76	1 484 102,76
RESULTATS DEFINITIFS		210 598,20	210 598,20			

BUDGET ANNEXE « ZA CHARNE-FAY A ERNEE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	318 690,08	318 690,08	308 104,80	308 104,80	626 794,88	626 794,88
TOTAUX	318 690,08	318 690,08	308 104,80	308 104,80	626 794,88	626 794,88
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	318 690,08	318 690,08	308 104,80	308 104,80	626 794,88	626 794,88
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA MISSION A ERNEE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		266,61	266,61		266,61	266,61
Opérations de l'exercice	86 319,99	86 319,99	81 327,91	81 327,91	167 647,90	167 647,90
TOTAUX	86 319,99	86 586,60	81 594,52	81 327,91	167 914,51	167 914,51
Résultats de clôture		266,61	266,61			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	86 319,99	86 586,60	81 594,52	81 327,91	167 914,51	167 914,51
RESULTATS DEFINITIFS		266,61	266,61			

BUDGET ANNEXE « ZA PIERRE ET MARIE CURIE A ERNEE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	993,78			993,78	993,78	993,78
Opérations de l'exercice	80 939,23	80 939,23	77 467,64	77 467,64	158 406,87	158 406,87
TOTAUX	81 933,01	80 939,23	77 467,64	78 461,42	159 400,65	159 400,65
Résultats de clôture	993,78			993,78		
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	81 933,01	80 939,23	77 467,64	78 461,42	159 400,65	159 400,65
RESULTATS DEFINITIFS	993,78			993,78		

BUDGET ANNEXE « ZA LES LANDES A LA PELLERINE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés	158,22				158,22	
Opérations de l'exercice	78 806,43	78 528,74	78 528,74	78 806,43	157 335,17	157 335,17
TOTAUX	78 964,65	78 528,74	78 528,74	78 806,43	157 493,39	157 335,17
Résultats de clôture	435,91			277,69	158,22	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	78 964,65	78 528,74	78 528,74	78 806,43	157 493,39	157 335,17
RESULTATS DEFINITIFS	435,91			277,69	158,22	

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA BLINIÈRE A LARCHAMP »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	23 752,10	23 752,10	23 608,10	23 608,10	47 360,20	47 360,20
TOTAUX	23 752,10	23 752,10	23 608,10	23 608,10	47 360,20	47 360,20
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	23 752,10	23 752,10	23 608,10	23 608,10	47 360,20	47 360,20
RESULTATS DEFINITIFS						

BUDGET ANNEXE « ZA DE LA BUTTE A VAUTORTE »

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		RESULTAT CUMULE	
	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		8 548,99	7 315,55		7 315,55	8 548,99
Opérations de l'exercice	8 548,99	7 315,55	7 315,55	7 315,55	15 864,54	14 631,10
TOTAUX	8 548,99	15 864,54	14 631,10	7 315,55	23 180,09	23 180,09
Résultats de clôture		7 315,55	7 315,55			
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	8 548,99	15 864,54	14 631,10	7 315,55	23 180,09	23 180,09
RESULTATS DEFINITIFS		7 315,55	7 315,55			

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

La Vice-Présidente,

Jacqueline ARCANGER.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-077

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ETANG NEUF DE JUVIGNE :
VALIDATION DU BILAN FINANCIER 2024 DE L'ASSOCIATION DE GESTION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT la convention signée entre la Communauté de Communes de l'Ernée et l'association de gestion de l'Etang Neuf le 01/01/1997,

CONSIDERANT la délibération du 28/03/2007 donnant quitus au rapport d'exploitation 2006 en précisant qu'un fonds de caisse exceptionnel de 7 147.96 € était laissé à disposition de l'association afin de lui permettre d'honorer des factures de ré empoissonnement,

CONSIDERANT que les résultats de gestion dégagés depuis 2007 ont été encaissés en totalité par la Communauté de Communes de l'Ernée sachant qu'une partie du fonds de caisse exceptionnel laissé à l'association au titre de l'année 2006 est encore disponible à ce jour et qu'il est supérieur à 1 524.48 €,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ **DONNE** quitus au rapport d'exploitation 2024 de l'association de gestion de l'Etang Neuf de Juvigné dont un exemplaire est annexé à la présente

→ **AUTORISE** le Président à recouvrer la totalité de l'excédent de gestion de 2024 auprès de l'association pour un montant de 3 057,45 €.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

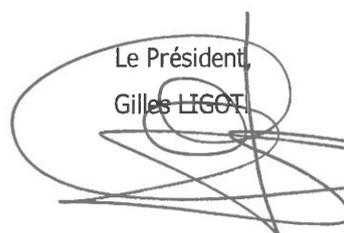
Pour extrait conforme,

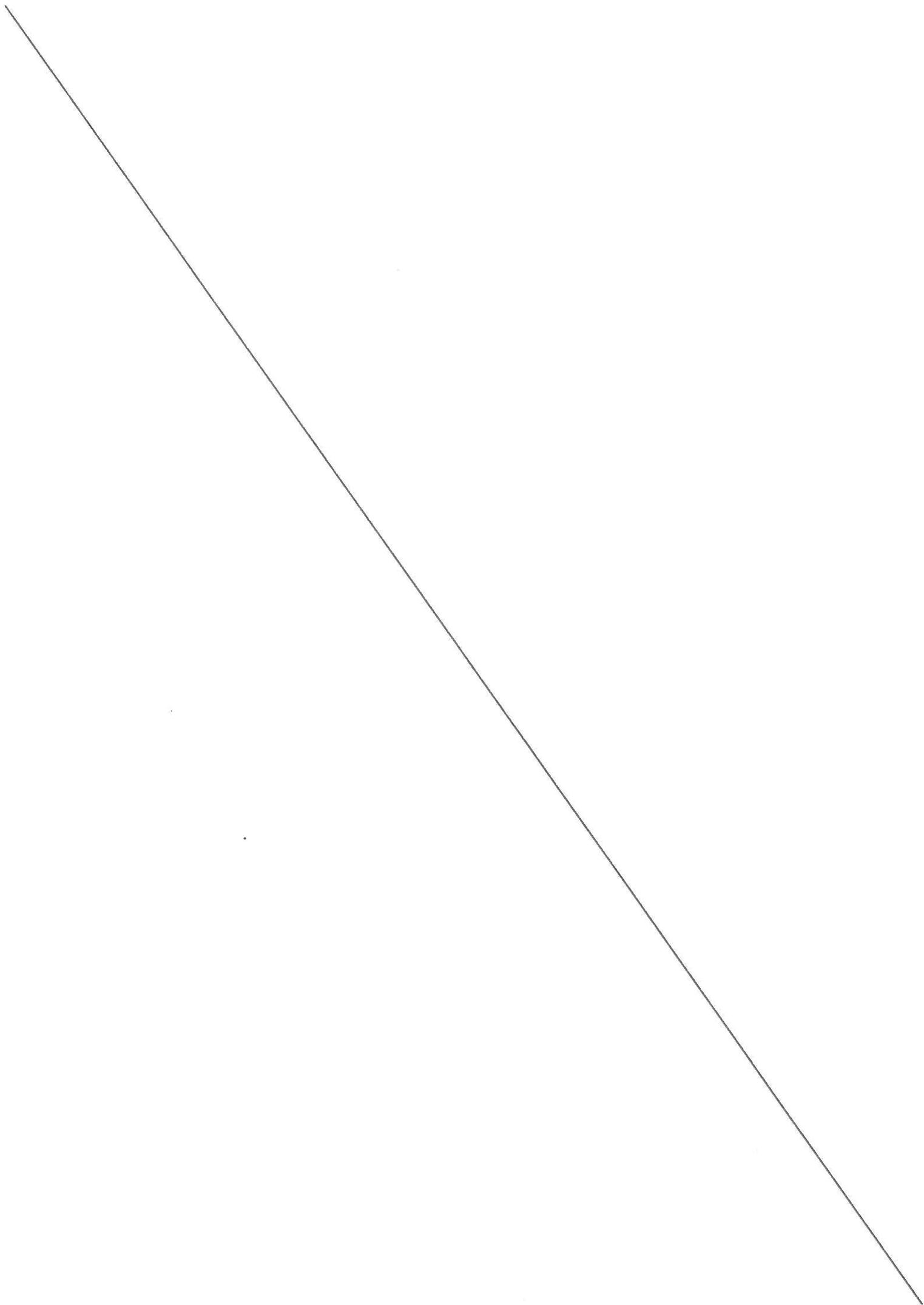
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,
Gilles LIGOT.





Séance du 27 mai 2025
DL-2025-078

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ADMISSION EN NON-VALEUR ET EFFACEMENT DE DETTES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29/12/1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VU les états de créances irrécouvrables remis par le comptable public à Monsieur le Président de la communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT les décisions de la commission de surendettement ainsi que les jugements de clôture pour insuffisance d'actif,

CONSIDERANT les crédits ouverts sur les budgets 2025 permettant de procéder aux écritures comptables,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :269

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ CONSTATE les effacements de dettes et accepte les admissions en non-valeur détaillées ci-dessous :

→ BUDGET ANNEXE « GESTION ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES »

Effacements de dettes

COMMUNE	Année	HT	TVA	TTC	MOTIF
JUVIGNÉ	2024	158,50 €	15,85 €	174,35 €	Certificat d'irrécouvrabilité du 10/03/2025
LARCHAMP	2023	140,56 €	14,07 €	154,63 €	Commission de surendettement du 07/08/2024
?	2007	142,12 €	7,82 €	149,94 €	Commission de surendettement du 02/05/2024
	2008	119,54 €	6,57 €	126,11 €	
	2009	102,54 €	5,64 €	108,18 €	
MONTENAY	2025	131,07 €	13,11 €	144,18 €	Commission de surendettement du 06/02/2025
LARCHAMP	2024	135,38 €	13,54 €	148,92 €	Commission de surendettement du 11/07/2024

ERNEE	2022	174,68 €	17,47 €	192,15 €	Commission de surendettement du 02/05/2024
	2023	200,80 €	20,08 €	220,88 €	
	2024	236,92 €	23,69 €	260,61 €	
LA PELLERINE	2023	170,68 €	17,07 €	187,75 €	Commission de surendettement du 21/03/2024
	2024	201,39 €	20,14 €	221,53 €	
ERNEE	2009	102,54 €	5,64 €	108,18 €	Commission de surendettement du 06/06/2024
	2012	102,57 €	7,19 €	109,76 €	
	2013	124,49 €	8,71 €	133,20 €	
ERNEE	2024	55,27 €	5,53 €	60,80 €	Commission de surendettement du 11/07/2024
VAUTORTE	2023	200,80 €	20,08 €	220,88 €	Commission de surendettement du 07/11/2024
ERNEE	2024	165,84 €	16,58 €	182,42 €	Commission de surendettement du 25/07/2024
Total créances éteintes		2 665,69 €	238,78 €	2 904,47 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
5905520912	23/02/2024	5,5%	347,36 €	19,10 €	366,46 €
		7%	816,24 €	61,44 €	877,68 €
		10%	10 518,71 €	1 051,87 €	11 570,58 €
		Total liste	11 682,31 €	1 132,41 €	12 814,72 €
6520781812	21/02/2024	5,5%	696,09 €	38,28 €	734,37 €
		7%	72,92 €	5,49 €	78,41 €
		10%	73,31 €	7,33 €	80,64 €
		Total liste	842,32 €	51,10 €	893,42 €
6527380112	18/06/2024	10%	4 820,21 €	482,02 €	5 302,23 €
		Total liste	4 820,21 €	482,02 €	5 302,23 €
6526783312	08/07/2024	10%	2 371,05 €	237,11 €	2 608,16 €
		Total liste	2 371,05 €	237,11 €	2 608,16 €
6522400312	10/07/2024	5,5%	146,52 €	8,06 €	154,58 €
		7%	146,55 €	10,26 €	156,81 €
		10%	1 475,52 €	147,55 €	1 623,07 €
		Total liste	1 768,59 €	165,87 €	1 934,46 €
7130540012	08/04/2025	10%	196,42 €	19,64 €	216,06 €
		Total liste	196,42 €	19,64 €	216,06 €
Total créances admises en non-valeur			21 680,90 €	2 088,15 €	23 769,05 €

→ BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

Effacement de dettes

COMMUNE	Année	TAUX TVA	HT	TVA	TTC	MOTIF
St Denis	2018 à 2022	5,50%	1 581,91	86,99	1 668,90	Effacement de dette, Jugement du 16/09/2021
St Pierre des landes	2017	5,50%	35,93 €	1,98 €	37,91 €	Commission de surendettement du 12/04/2018
		10,00%	19,65 €	1,97 €	21,62 €	
		Total	55,58 €	3,95 €	59,53 €	
Ernée	2020	5,50%	95,18 €	5,24 €	100,42 €	Effacement de dette, Jugement du 05/11/2020
		10,00%	97,65 €	9,77 €	107,42 €	
		Total	192,83 €	15,01 €	207,84 €	
LARCHAMP	2023	10,00%	46,30 €	4,63 €	50,93 €	Commission de surendettement du 23/10/2024
?	2017	5,50%	202,95 €	11,16 €	214,11 €	Commission de surendettement
		10,00%	103,22 €	10,32 €	113,54 €	
		Total	306,17 €	21,48 €	327,65 €	
Larchamp	2024	10%	81,84 €	8,18 €	90,02 €	Effacement de dette, Jugement du 19/09/2024
Ernée		5,50%	842,37 €	46,35 €	888,72 €	

	2009 à 2015	10,00%	454,63 €	43,19 €	497,82 €	Effacement de dette, Jugement du 06/06/2024
		Total	1 297,00 €	89,54 €	1 386,54 €	
		5,50%	771,19 €	42,42 €	813,61 €	
Ernée	2023 et 2024	10,00%	460,76 €	46,08 €	506,84 €	Effacement de dette, Jugement du 19/09/2024
		Total	1 231,95 €	88,50 €	1 320,45 €	
		5,50%	1 286,75 €	70,76 €	1 357,51 €	
Ernée	2017 à 2023	10,00%	847,27 €	84,71 €	931,98 €	Effacement de dette, Jugement du 24/08/2023
		Total	2 134,02 €	155,47 €	2 289,49 €	
		5,50%	91,89 €	5,05 €	96,94 €	
ERNEE	2024	10,00%	63,93 €	6,39 €	70,32 €	Effacement de dette, Jugement du 19/09/2024
		Total	155,82 €	11,44 €	167,26 €	
		5,50%	45,98 €	2,53 €	48,51 €	
LA BACONNIERE	2024	10,00%	37,14 €	3,71 €	40,85 €	Effacement de dette, Jugement du 30/07/2024
		Total	83,12 €	6,24 €	89,36 €	
		5,50%	510,99 €	28,11 €	539,10 €	
VAUTORTE	2022 et 2023	10,00%	294,61 €	29,45 €	324,06 €	Effacement de dette, Jugement du 07/11/2024
		Total	805,60 €	57,56 €	863,16 €	
		5,50%	186,75 €	10,28 €	197,03 €	
LA PELLERINE	2023 et 2024	10,00%	131,80 €	13,17 €	144,97 €	Commission de surendettement du 21/03/2024
		Total	318,55 €	23,45 €	342,00 €	
		5,50%	1 227,09 €	67,50 €	1 294,59 €	
St Denis de Gastines	2022 à 2024	10,00%	641,08 €	64,10 €	705,18 €	Effacement de dette, Jugement du 05/12/2024
		Total	1 868,17 €	131,60 €	1 999,77 €	
Total créances éteintes			8 290,69 €	572,44 €	8 863,13 €	

Admission en non-valeur

N° de la liste	Date	TAUX TVA	HT	TVA	TTC
6545400412	21/05/2024	5,50%	4 353,99 €	239,32 €	4 593,31 €
		10,00%	2 352,88 €	233,89 €	2 586,77 €
		Total liste	6 706,87 €	473,21 €	7 180,08 €
6683060712	13/09/2024	5,50%	6 014,96 €	331,27 €	6 346,23 €
		10,00%	3 790,35 €	379,32 €	4 169,67 €
		Total liste	9 805,31 €	710,59 €	10 515,90 €
6988380112	04/02/2025	5,50%	1 062,43 €	58,44 €	1 120,87 €
		10,00%	313,79 €	31,39 €	345,18 €
		Total liste	1 376,22 €	89,83 €	1 466,05 €
Total créances admises en non-valeur			17 888,40 €	1 273,63 €	19 162,03 €

→ **AUTORISE** le Président à procéder aux écritures comptables comme suit :

Budget annexe « Gestion et traitement des déchets »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 21 680,90 € HT/23 769,05 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 2 665,69 € HT/2 904,47 € TTC

Budget annexe « Eau potable »

Article 6541 « créances admises en non-valeur » pour 17 888,40 € HT/19 162,03 € TTC

Article 6542 « créances éteintes » pour 8 290,69 € HT/8 863,13 € TTC

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

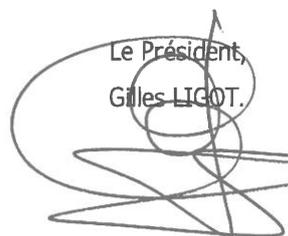
Pour extrait conforme,

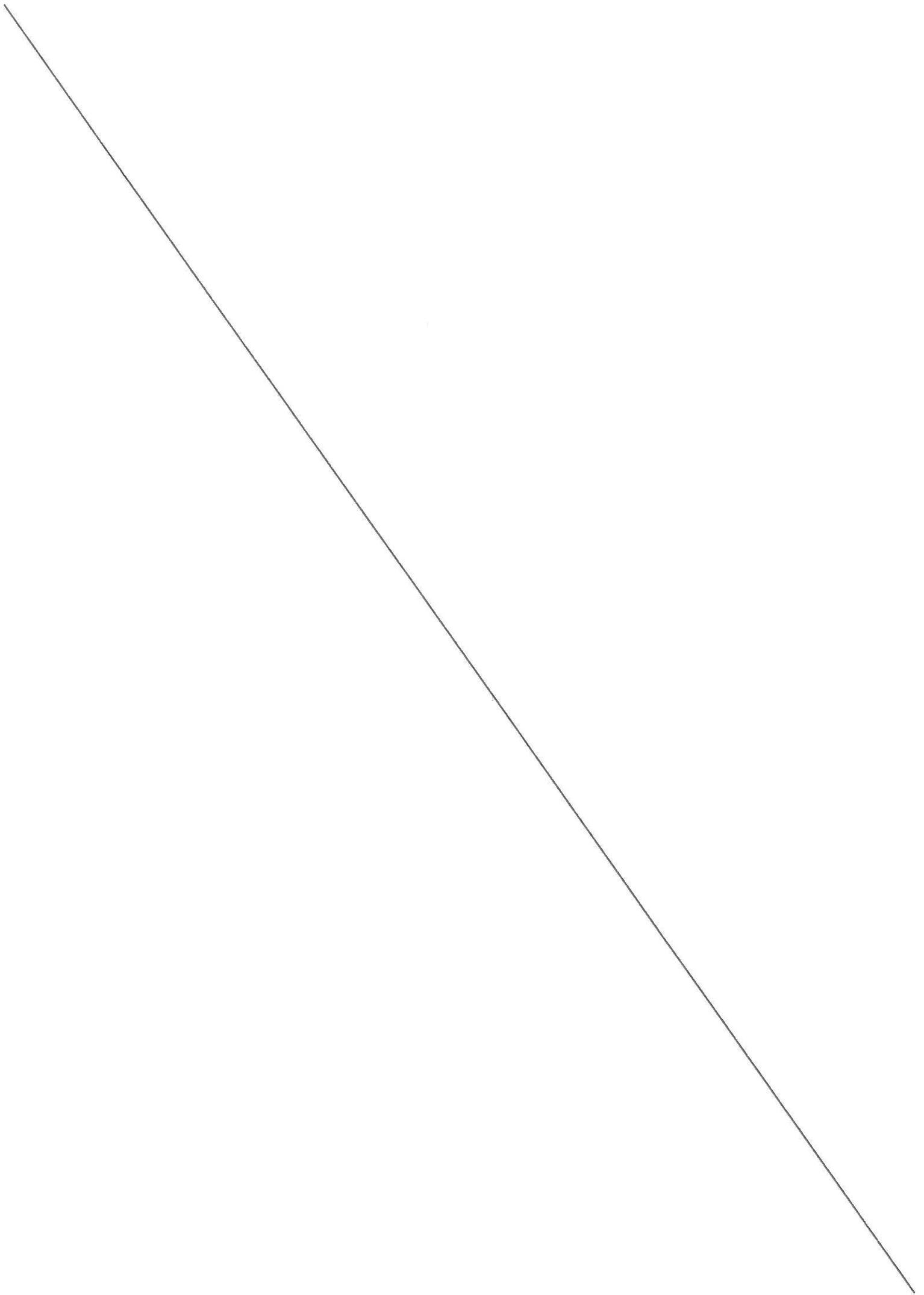
Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.



Le Président,
Gilles LICOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-079

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAUT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

INDEMNISATION D'UN PREJUDICE MATERIEL SUBI PAR UN TIERS DANS LE CADRE D'UN DEGAT DES EAUX

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Civil,

CONSIDERANT la compétence Eau et assainissement exercée par la Communauté de communes de l'Ernée depuis le 01/01/2018,

CONSIDERANT la responsabilité engagée par la Communauté de communes de l'Ernée dans le cadre de dommages matériels subis par un usager domicilié rue des Forges à Chailland suite une fuite d'eau sur le réseau eau potable,

CONSIDERANT le procès-verbal établi par le cabinet Sedgwick France à la suite de l'expertise organisée le 9 décembre 2024 sur la présente affaire chiffrant le préjudice subi à 1 152,52 €, valeur vétusté déduite,

CONSIDERANT que la compagnie d'assurance MATMUT a réglé à son assuré le montant du préjudice au titre d'une subrogation et qu'elle reste en attente du remboursement par la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que la Communauté de communes ne souhaite pas, au regard du faible montant du préjudice, déposer de déclaration auprès de sa compagnie d'assurance et ce, afin de ne pas détériorer son taux de sinistralité,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Conseil des Maires en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ **APPROUVE** l'indemnisation du tiers visé au procès-verbal d'expertise à hauteur d'une somme globale de 1 152,52 € en réparation du préjudice matériel subi dans son logement engageant la responsabilité de la collectivité,

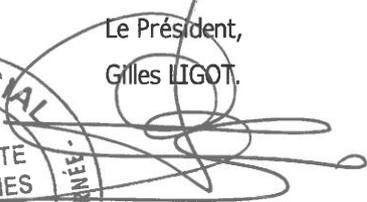
→ **AUTORISE** le Président à procéder au versement de l'indemnisation en faveur de la compagnie d'assurance MATMUT pour le compte de son assuré, à l'article 6588 au budget annexe « Eau potable » 2025

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Gérard LE FEUVRE.



Le Président,
Gilles LIGOT.



Séance du 27 mai 2025
DL-2025-080

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Florian BOUILLE, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avait donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CIAS DE L'ERNEE AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les compétences exercées par le CIAS de l'Ernée définies par le code de l'action sociale et des familles et inscrites dans les statuts de la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT que le CIAS de l'Ernée est un établissement public rattaché à la Communauté de communes de l'Ernée,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ DECIDE d'attribuer une subvention d'équilibre de 218 000 € au CIAS de l'Ernée au titre de l'exercice 2025

→ PREND ACTE des subventions de l'Etat qui seront perçues au cours de l'année 2025 par le budget principal de la Communauté de communes dans le cadre du fonctionnement des Espaces France Services

→ AUTORISE à cet effet le Président à procéder à leur reversement à hauteur de 90 000 €.

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

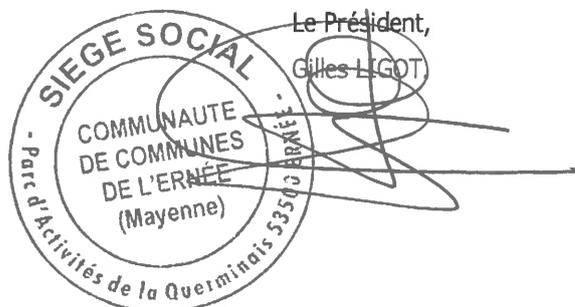
Le Secrétaire de séance,

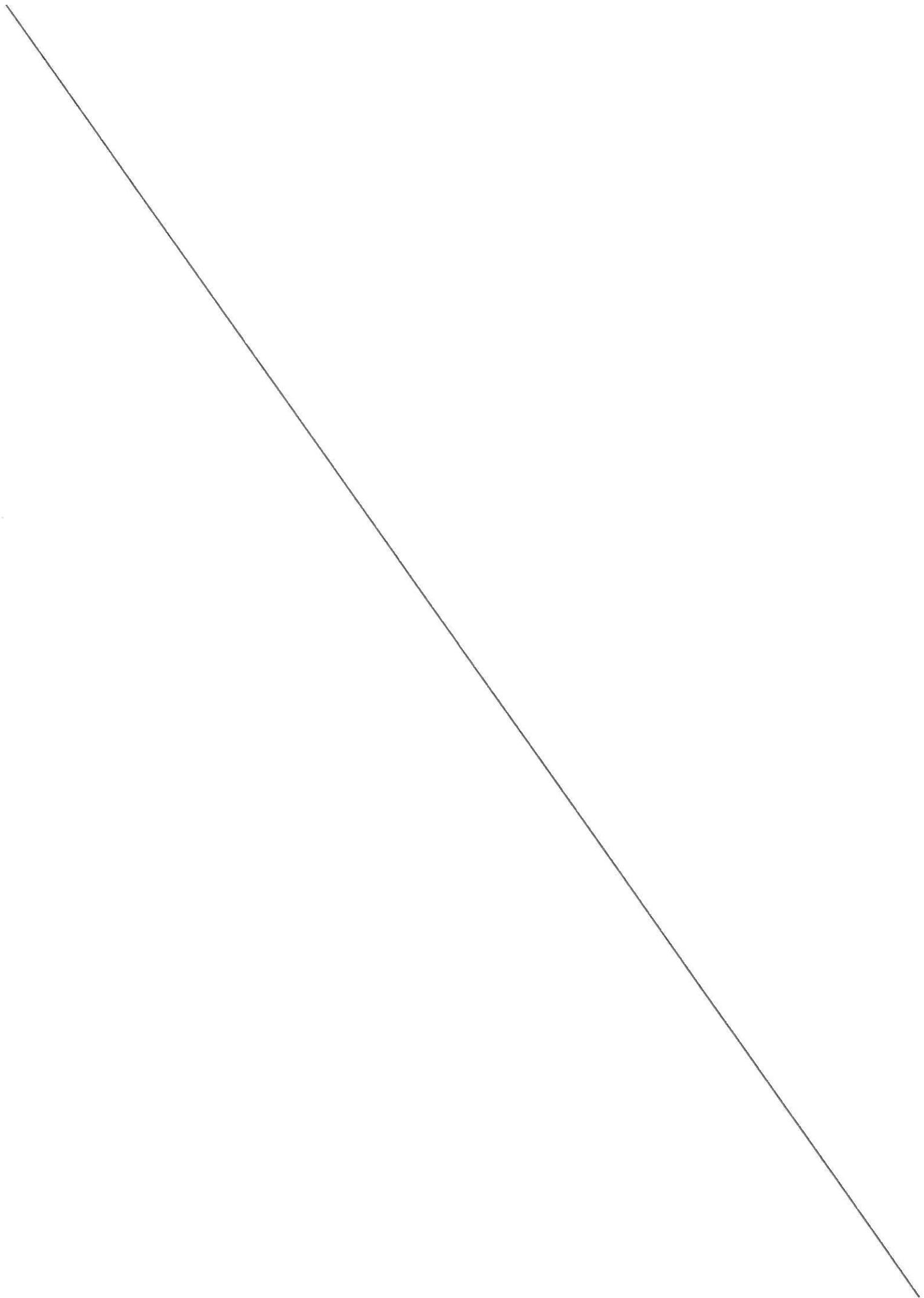
Gérard LE FEUVRE.



Le Président,

Gilles LIGOT





Séance du 27 mai 2025
DL-2025-081

Date de convocation : 20 mai 2025

Date de Publication :

L'an deux mil vingt-cinq

Le vingt-sept mai à 20h,

Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, conformément aux articles L 5211-1, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au siège de la Communauté de communes de l'Ernée, 69 rue de la Querminais à Ernée, sous la Présidence de Monsieur Gilles LIGOT.

Étaient Présents : Mmes Françoise LEPRETRE, Jacqueline ARCANGER, Mélanie BIDAULT, Annick GUILLAUME, Corinne MERZOUK, Virginie DENIEL, Michèle GILLES, Aude LEZORAINE, Véronica BIGNON, Claudine DAUGUET, Valérie BOITTIN, Aude ROBY, MM. Bertrand LEMAITRE, Bruno DARRAS, Gérard LE FEUVRE, Stéphane BIGOT, Régis BRAULT, Régis FORVEILLE, Bruno BOUVIER, David BESNEUX, , Fernand COGET, Gervais HAMEAU, Thierry CHRETIEN, Eric ROBINEAU, Gilles LIGOT, Jacky THIBAULT.

Était suppléé : NEANT

Avaient donné procuration : Mme Aurélie JARRY à M. David BESNEUX, M. Bruno ROULAND à M. Bertrand LEMAITRE, M. Joannick LEBON à M. Eric ROBINEAU.

Absents excusés : Mme Valérie DENOUE, Mme Sandrine CROTTEREAU-RAGARU, M. Cyrille FRANÇOIS, M. Vincent DESSANDIER, Mme Séverine RICOULT, Mme Maryvonne VOISIN, M. Constant BUCHARD.

Absents non excusés : M. Paul GARNIER, M. Serge DESHAYES, M. Alain BELLAY, M. Olivier ALLAIN, Mme. Aude LEZORAINE.

Secrétaire de séance : M. Gérard LE FEUVRE

Assistaient à la séance : M. Benoît HUBERT et Mmes Corinne LASNE, Sylvie BALLUAIS.

BUDGET 2025 : DECISIONS MODIFICATIVES

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT le vote du budget primitif 2025 (Principal et annexes) et la reprise des résultats 2024,

CONSIDERANT de nouvelles dépenses et recettes ainsi que des ajustements nécessitant des modifications budgétaires pour permettre l'exécution budgétaire,

CONSIDERANT l'avis favorable de la réunion des Vice-Présidents en date du 13 mai 2025,

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire en date du 20 mai 2025,

Après en avoir délibéré et procédé à un vote dont les résultats sont :

Votants :29

Abstention :0

Pour :29

Contre :0

→ MODIFIE les prévisions budgétaires 2025 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

→ Section de fonctionnement

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
014	7391118/01	Autres restitutions - dégrèvement GE MAPI	2 175,00	
65	657363/420	Subvention CIAS - complément	29 300,00	
67	673/311	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 500,00	
73	73111/01	Impôts directs locaux		1 096,00
73	73113/01	TASCOM		-1 686,00
73	73114/01	IFER		-2 666,00
73	7351/01	Fraction TVA compensation TH		8 003,00
73	7352/01	Fraction TVA compensation CVAE		32 028,00
74	741124/01	Dotation d'intercommunalité		42 580,00
74	741126/01	Dotation de compensation		-13 009,00
74	748312/01	DCRTP		-39 686,00
74	74832/01	Etat - compensation CVAE et CFE		1 498,00
74	74833/01	Etat - compensation au titre des exos TF		17 232,00
75	752/61	Revenus des immeubles		-12 415,00
Total section de fonctionnement			32 975,00	32 975,00

→ Section d'investissement

Opérations non individualisées

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
20	2051/01	Concessions et droits similaires (logiciels)	16 000,00	
21	21838/01	Autres matériels informatique	-16 000,00	
Total opérations non individualisées			0,00	0,00

Opération 89 : Espace de loisirs Ancienne Fonderie Derbré à Ernée

Chapitre	Article/fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
21	2128/61	Agencements et aménagements de terrains	34 000,00	
16	1641/61	Emprunt		34 000,00
Total opération 89			34 000,00	34 000,00

BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT EN REGIE »

→ Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-4 400,00	
66	6615	Intérêts ligne de trésorerie	4 000,00	
66	6688	Frais ligne de trésorerie	400,00	
Total section d'exploitation			0,00	0,00

→ Section d'investissement

Opérations d'ordre

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
041	2031	Reprise de frais d'études		3 300,00
041	2033	Reprise de frais d'annonces		2 500,00
041	2315	Travaux en cours	5 000,00	
041	2313	Constructions en cours	800,00	
Total opérations d'ordre			5 800,00	5 800,00

Opérations individualisées

Opération	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
OP 13	2315	Travaux en cours - Réseaux	-40 000,00	
OP 13	1313	Subvention départemental - Réseaux		-20 000,00
OP 19	2313	Travaux en cours - STEP Juvigné	30 000,00	
OP 20	2313	Travaux en cours - STEP la Baconnière	40 000,00	
OP 20	13111	Subvention Agence de l'Eau - STEP la Baconnière		30 000,00
OP 20	1313	Subvention département - STEP la Baconnière		20 000,00
Total opérations individualisées			30 000,00	30 000,00

BUDGET ANNEXE « SPANC »

Section d'exploitation

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	022	Dépenses imprévues	-500,00	
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	
Total section d'exploitation			0,00	

Fait et délibéré en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Gérard LE FEUVRE.

Le Président,

Gilles IGOT.

